

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Veronique Leblanc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef6cb7bfbb41757570656688>

Date d'obtention : 2021-01-30 20:46:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Un élève doit informer un intervenant du milieu d'une possible situation de Sextage (victime ou témoin).
- L'intervenant doit débiter la trousse Sexto qui consiste à :
 - 1- Compléter le formulaire avec l'élève en suivant toutes les étapes mentionnées : évaluer l'incident et vérifier l'information.
 - 2- À la lumière des informations reçues, l'intervenant doit rencontrer tous les élèves impliqués (à l'exception de la dans la situation de façon individuelle et appliquer le protocole.
 - 3-a) Selon l'analyse effectuée, si les intentions du jeune instigateur sont malveillantes et de natures criminelles, l'intervenant doit contacter le service de police et rencontrer le jeune afin de lui expliquer la situation et confisquer son cellulaire (mettre sur mode avion avant d'éteindre et placer dans le sac prévu à cet effet). Il sera important d'informer les parents de la démarche entreprise.
 - 3-b) Si les intentions semblent être de nature impulsive, l'intervenant doit rencontrer le jeune instigateur afin d'obtenir sa version des faits et compléter la grille d'évaluation de l'incident. Si nécessaire, l'intervenant peut confisquer le cellulaire ou autre appareil (mettre sur mode avion avant d'éteindre et placer dans le sac prévu à cet effet).
 - 4- Une fois l'intervention terminée, contacter le policier éducateur et les parents de toutes les personnes impliquées dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- La trousse Sexto doit être déployée lorsqu'un élève du Collège nous informe de la situation. Si un parent nous informe, nous devons le référer directement au service de police.
- Il est primordial de prendre notre temps et rencontrer toutes les personnes impliquées afin d'avoir un portrait complet de la situation.
- Il ne faut, sous aucun prétexte, regarder les images ou vidéos.
- Lorsque les élèves ne collaborent pas, il ne faut pas hésiter à contacter le service de police.
- Toute situation de Sextage (partage d'image) doit être prise au sérieux, car cela peut avoir des impacts plus grands que l'on pense.
- Tout au long du processus, il est essentiel de rassurer la victime et prendre le temps nécessaire avec elle afin qu'elle garde confiance.
- Une action rapide est nécessaire pour éviter que le partage se poursuive.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Déterminer l'intention derrière le geste semble délicat. L'analyse que nous ferons de la situation doit se faire à partir des faits et témoignages recueillis et surtout éviter de tirer des conclusions hâtives.
- Déterminer que l'intention est malveillante aura un impact majeur dans le dossier et le milieu scolaire. Il faut être prudent, s'assurer de respecter toutes les étapes et agir avec bienveillance autant avec les victimes que les jeunes instigateurs.
- Il ne faut pas oublier l'accompagnement des parents dans ce processus. Autant pour les victimes que les instigateurs, le déclenchement d'un protocole Sexto doit inévitablement venir avec un accompagnement auprès des parents qui auront à accompagner leur jeune dans toute cette histoire.